



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 NOVEMBRE 2011

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

INTERCOMMUNALES

1. I.M.S.T.A.M.
Assemblée générale ordinaire du 13/12/2011.
Plan stratégique 2012.
Budget 2012.
2. I.G.E.H.O. en liquidation
Assemblée générale de clôture de la liquidation du 13/12/2011.
Approbation du rapport de liquidation, des comptes de la liquidation et du rapport du réviseur.
Décision de ne pas nommer de commissaire-vérificateur.
Décharge aux liquidateurs.
Décharge au réviseur.
Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux sont déposés et conservés.
Mesures relatives à la consignation des sommes et valeurs.
Clôture de la liquidation.
3. I.P.A.L.L.E.
Assemblée générale ordinaire du 14/12/2011.
Approbation du plan stratégique exercices 2011-2013. Révision 2011.

4. **I.G.R.E.T.E.C.**
Assemblée générale ordinaire du 19/12/2011.
Modifications statutaires.
Première évaluation du plan stratégique 2011-2013.
Tarification de deux métiers dans le cadre du In House.

5. **I.E.H.**
Assemblée générale statutaire du 20/12/2011.
Approbation des modifications statutaires.
Actualisation de l'annexe 1 des statuts.
Evaluation du plan stratégique 2011-2013.

6. **I.D.E.T.A.**
Assemblée générale ordinaire du 21/12/2011.
Approbation du plan stratégique 2012-2014.
Approbation du budget 2012-2014.
Démission / Désignation d'administrateur.
Rapport spécifique relatif à la prise de participations. Point d'information.
Divers.

7. **T.M.V.W.**
Assemblée générale extraordinaire du 22/12/2011.
Modifications des statuts.

FINANCES COMMUNALES

8. **Subside de 5.000 € à l'ASBL Mon Quartier. Approbation.**

9. **Subside de 3.000 € à l'ASBL Blancs Mongnîs pour l'exercice 2010.**
Correction de la délibération du Conseil du 11/10/2011.
Approbation.

10. **Contrat de prestation de service avec l'Intercommunale IGRETEC pour le recensement de la taxe sur la force motrice. Approbation.**

Le service des taxes confie à I.G.R.E.T.E.C. chaque année le contrôle des déclarations des éléments imposables faites par les assujettis à la taxe communale sur la force motrice pour deux sociétés :

- LA FLORIDIENNE
- HOGANAS.

Cependant, il souhaiterait étendre ce contrôle et ce, de façon permanente à d'autres sociétés telles que :

- HUSQVARNA
- VALEO
- WALDICO

Et de façon sporadique pour d'autres sociétés.

La mission consiste en un contrôle des déclarations et des activités des entreprises relatives à la taxe sur la force motrice sur base de la législation actualisée en la matière.

Ce contrôle permet à l'associé :

- d'établir l'assiette imposable dans le cadre de la taxe sur la force motrice ;
 - de déterminer la puissance exonérée dans le cadre du Plan Marshall.
- IGRETEC réalise un contrôle détaillé des installations de façon à en déterminer la puissance installée réelle et à dénombrer exactement les moteurs utilisés par l'entreprise.

11. Approbation du calcul du coût-vérité prévisionnel pour l'exercice 2012 ayant servi de base à la taxe immondices. Approbation.

La taxe sur la collecte des ordures ménagères a été approuvée en Conseil du 11/10/2011, mais la tutelle demande que le calcul du coût vérité ayant servi de base à cette taxe qui a été présenté au Conseil du 11/10/2011 fasse l'objet d'un point de Conseil distinct.

Le coût vérité prévisionnel 2012 prévoit des recettes totales pour 1.396.261,54 € et des dépenses totales de 1.409.400,78 € soit un taux de couverture de 99,07%.

DOMAINE COMMUNAL

12. Convention de mise à disposition de l'immeuble sis rue de France, 20-22 à Ath. Décision.

En séance du 25 septembre 2008, le Conseil communal a décidé d'approuver la convention de mise à disposition de l'immeuble sis rue de France, 20-22 à Ath à l'A.S.B.L. « Centre des Arts de la Rue » (uniquement entrepôt et pas le logement) pour une durée de trois ans prenant cours le 14 novembre 2008.

En séance du 30 octobre 2009, le Conseil communal a décidé de s'approprier la décision du Collège communal du 12 septembre 2005 décidant de mettre gratuitement à disposition du C.P.A.S., dans le cadre des logements d'urgence, l'appartement sis rue de France, 20-22.

Cette convention a été conclue pour une durée de 9 ans prenant cours le 12 septembre 2005.

Le Collège communal a proposé au C.A.R. de reprendre cette partie du bâtiment. En effet, le locataire du C.P.A.S. vient de quitter les lieux.

En séance du 17 octobre 2011, le Conseil de l'Action Sociale a approuvé, à l'unanimité, la rupture de la convention entre la Ville et le C.P.A.S.

Un projet de « nouvelle » convention avec le C.A.R. a donc été établi.

13. Prise en location par la Ville des maisons en cours de rénovation à l'initiative de l'Habitat du pays Vert, sises rues du Canon et de l'Indépendance. Décision de principe.

L'Habitat du Pays Vert a confié à la Ville la maîtrise d'ouvrage des travaux d'équipement et d'aménagement des abords ainsi que les travaux de rénovation des immeubles sis à l'angle des rues du Canon et de l'Indépendance.

Ces travaux sont financés en partie par l'Habitat du Pays Vert, dans le cadre de l'article 54 du Code du Logement et en partie par la Ville.

Afin que la Ville et le C.P.A.S. disposent de logements pouvant prolonger la cellule d'urgence, il est indispensable de solliciter de l'Habitat du Pays la prise en location des logements suivants au prix moyen :

- Rue de l'Indépendance n°1 : composé de 2 chambres (Etage 1) et 2 chambres (Etage 2)

- Rue de l'Indépendance n°3 : composé de 1 chambre (Etage 1) et 1 chambre (Etage 2)
 - Rue de l'Indépendance n°5 : composé de 1 chambre (Etage 1) et 1 chambre (Etage 2)
 - Rue de l'Indépendance n°7 : composé de 1 chambre (Etage 1) et 1 chambre (Etage 2)
 - Rue du Canon n°54 : composé de 2 chambres (Etage 2)
- L'Habitat du Pays Vert a transmis un projet de convention de location.

14. Conditions de mise en location de l'immeuble sis rue d'Angleterre, 2 à Ath. Décision.

La Ville souhaite remettre en location le logement sis rue d'Angleterre n°2 (ancienne conciergerie de l'école communale « La Source »). Il n'y a plus de concierge depuis trois ans. Ce bâtiment est actuellement occupé par Mme Van Oycke, Directrice et pour l'organisation de cours philosophiques.

Le bâtiment comprend :

- 2 pièces au rez-de-chaussée
- Etage : 2 chambres + 1 salle de bains
- une petite cour et terrain
- plus de cuisine « équipée ».

15. Aliénation des parcelles cadastrées section A n°535L et 535H sises à l'angle de la route de Flobecq et du chemin du Hameau du Culot à Ath. Décision formelle.

Le 29 juin 2004, la Ville a acquis, des terrains situés à l'angle de la route de Flobecq et du chemin du Hameau du Culot à Ath, soit lot 1 de 3a 51ca 78dm², lot 2 : 14a 45ca 14dm² et lot 1B : 4a 45ca 82dm² suivant plans de mesurage du géomètre Eliard du 3 septembre 2002 et du 31 mai 2004.

Un droit de superficie sur le lot 2 susdit a ensuite été consenti en faveur de la société l'Habitat du Pays, afin de mener en collaboration avec celle-ci, qui avait reçu des subventions à cet effet, une opération d'urbanisation visant à la construction de deux maisons à vendre, aujourd'hui réalisées et occupées.

Il reste maintenant un terrain arrière actuellement cadastré section A n°535L, d'une contenance cadastrale de 4a 46ca et un autre actuellement cadastré section A n°535H, d'une contenance cadastrale de 3a 52ca.

La parcelle 535L a une largeur à rue de 10,07m et une profondeur de 44,55m et la parcelle 535H une largeur à rue de 7,07m et une profondeur de 40,43m.

Ces parcelles sont situées en zone agricole et la seconde, en dérogation éventuelle, serait difficilement constructible vu l'exigüité du terrain et surtout la présence à l'étage de la propriété « Delsaut » de trois fenêtres de grande dimension, éclairant living et chambre et donnant directement sur l'excédent de terrain.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

16. Equipement de voirie pour une demande de permis de lotir à Meslin-l'Evêque, rue Centrale. Décision.

La société MATEXI a acquis un terrain sis à Meslin-l'Evêque, rue Centrale, cadastré section B, n° 779^E, 779G, 798L et 776W2, en vue d'y inscrire un lotissement.

Un premier projet prévoyait l'implantation de 41 habitations. A la suite d'une enquête publique menée du 10/09/2010 au 24/09/2010, le dossier a été revu en prévoyant 33 maisons et un terrain hors lotissement.

Il est envisagé que la Ville puisse acquérir, par un échange de biens avec soulte, ce terrain sis à front de la rue Centrale, afin d'y établir l'extension à l'école du village, répondant ainsi aux souhaits des habitants et aux besoins liés à l'évolution de la population scolaire locale.

Une nouvelle enquête publique a donc été effectuée du 18/03/2011 au 01/04/2011.

17. Equipement de voirie pour une demande de permis d'urbanisme à Villers-Saint-Amand, rue Jean Dufour. Décision.

Monsieur Luc LONCHEVAL & consorts a fait parvenir une demande de permis d'urbanisme visant à construire 5 habitations unifamiliales sur une parcelle sise à Villers-Saint-Amand, Rue Jean Dufour et cadastrée 14^{ème} division section A parcelle 473d, inscrite en zone agricole.

Une enquête publique s'est tenue du 16 au 30 septembre 2011, durant laquelle une lettre s'opposant au projet a été réceptionnée.

Au-delà de l'octroi d'un accord sur la dérogation, le permis d'urbanisme ne pourra être délivré par le collège communal qu'après délibération du Conseil communal quant aux charges d'équipement à imposer au maître d'ouvrage.

18. Equipement de voirie pour une demande de permis d'urbanisme à Isières, chemin Tribouriau. Décision.

Monsieur PIGNATELLI Giordano a fait parvenir une demande de permis d'urbanisme visant à construire 4 habitations sur la parcelle cadastrée section B n°643pie sise chemin Tribouriau à Isières.

Une enquête publique s'est tenue du 30/09/11 au 14/10/11, durant laquelle aucune réclamation n'a été introduite.

Le permis d'urbanisme ne peut être délivré par le Collège communal qu'après délibération du Conseil communal quant aux charges d'équipement à imposer au maître d'ouvrage.

19. Modification de l'équipement de voirie pour un permis de lotir à Irchonwelz, rue Henri Ducarmois. Décision.

En date du 16 août 2011, la S.P.R.L. MERCATOR a obtenu un permis de lotir pour la parcelle située rue Henri Ducarmois à Irchonwelz et cadastrée section A n°347n visant à lotir le bien en 3 lots à bâtir avec respect des conditions reprises dans la délibération du Conseil communal quant aux équipements à réaliser.

Suite à la volonté du Conseil communal de modifier l'équipement en prévoyant un accotement de 2m et un trottoir de 1.30m, il y a lieu de formaliser l'équipement imposé.

La voirie concernée est reprise en tant que voirie communale vicinale et les limites de cette voirie sont fixées par un alignement. Celui-ci doit donc être adapté en conséquence.

ADMINISTRATION GENERALE

20. Déclassement et revente de véhicules. Approbation.

Suite au renouvellement récent du parc automobile, certains véhicules doivent être déclassés et vendus.

CULTES – FABRIQUES D’EGLISE

21. Compte 2010 de la Fabrique d’église Sainte-Vierge à Bouvignies. Avis.

22. Budget 2011 de la Fabrique d’église Saint-Julien à Ath. Avis.

23. Modification budgétaire 2011 des Fabriques d’église :

- Saint-Julien à Ath
- Saint-Martin à Ath
- Saint-Pierre à Mainvault
- Saint-Amand à Rebaix.

Avis.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

24. Lettrage et équipement des véhicules acquis dans le cadre du marché du S.P.W. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

De nouveaux véhicules ont été acquis via le marché du SPW. Ceux-ci doivent à présent être équipés et aménagés.

25. Placement de quatre portes sectionnelles motorisées au garage communal situé sur le site du Boulevard du Château. Approbation de la dépense et prise d’acte.

Le vendredi 14 octobre dernier, le responsable sécurité de la Ville d’Ath a constaté lors de la manœuvre des volets roulants du garage communal l’état déplorable de ces derniers.

Suite à leur usure, les premières lames ont cédé sur les 2/3 de leur longueur, ce qui pourrait provoquer la chute du tablier pendant le fonctionnement.

Afin d’éviter tout accident et vu l’insécurité notoire de ces éléments, le Collège communal, en séance du 17 octobre 2011, a approuvé en urgence le projet de placement de quatre portes sectionnelles motorisées au garage communal situé sur le site du Boulevard du Château ainsi que la liste des entreprises à consulter sur base de la procédure négociée sans publicité.

En séance du 14 novembre 2011, le Collège communal a désigné l’adjudicataire de ce marché.

26. Réparation en urgence du camion immondices 406. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le camion immondice 406 ayant subi une panne du système de freinage, a dû être réparé en urgence et ce, afin de le maintenir en bon état de fonctionnement et garantir ainsi la sécurité des utilisateurs et de la population.

27. Réparation en urgence du camion 403. Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le camion immondice n°403 a dû subir une maintenance extraordinaire au niveau du système de freinage (70.000 km).

28. Fourniture de vêtements de travail pour les ouvriers communaux. Dérogation au cahier spécial des charges. Approbation.

Le 21 mars 2008, le Conseil communal a approuvé le projet et les conditions du marché d'acquisition de vêtements de travail pour les ouvriers communaux réparti en quatre lots distincts.

Après mise en concurrence, l'entreprise QUENON de Frameries s'est vue attribuée le lot n°2 – Chaussures.

Bien que ce marché ait une durée de quatre ans, il n'a pas été prévu de révision de prix dans le Cahier Spécial des Charges, ce que conteste à ce jour la firme adjudicatrice qui menace de reprendre la marchandise livrée si les nouveaux tarifs n'entrent pas en application.

Il s'agit effectivement de chaussures dites « de sécurité » qu'il ne conviendrait absolument pas de reprendre au personnel ouvrier au risque de mettre leur sécurité en danger.

Dès lors, il est suggéré de déroger au Cahier Spécial des Charges et d'accepter l'adaptation des prix proposée par la firme QUENON.

29. Entretien des vêtements de travail et tapis. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Ville met à disposition du personnel ouvrier des vêtements de travail spécifiques à leur propre affectation. Elle possède également de nombreux tapis et poubelles hygiéniques au sein même de sa cité administrative, mais aussi dans d'autres bâtiments communaux.

Tous ces éléments doivent faire l'objet d'un nettoyage régulier afin d'assurer une hygiène correcte.

30. Acquisition de matériel d'outillage et de sécurité. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

De l'outillage doit être acquis pour permettre aux membres des services communaux de travailler correctement et de manière sécurisée.

Ce marché est divisé en lots :

Lot 1 : Matériel électroportatif.

Lot 2 : Echelles.

Lot 3 : Voiries.

31. Système de chauffage par tubes radiants au garage communal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le système de chauffage actuel qui alimente à la fois la bibliothèque communale, l'ancien commissariat de police et les garages communaux est devenu vétuste.

Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Chaque unité est considérée séparément.

Un système de chauffage par tubes radiants sera installé au niveau des garages communaux.

32. Acquisition d'explosimètres. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de la mission de certains membres de l'administration, il apparaît que l'acquisition d'explosimètres est nécessaire pour détecter d'éventuelles traces de gaz dans les installations.

SERVICE INCENDIE

33. Collaboration des Services Incendie de Leuze-en-Hainaut et Beloeil dans le cadre des missions de prévention. Prorogation des conventions de mise à disposition.

L'arrêté royal du 8 novembre 1967 portant, en temps de paix, organisation des services communaux et régionaux d'incendie et coordination des secours en cas d'incendie, tel que modifié, prévoit la possibilité, pour une commune dans l'impossibilité d'exercer ses missions de prévention, de conclure une convention avec une autre commune, pour l'exercice de celle-ci et plus particulièrement, ses articles 21 à 22 bis.

Le délai de 6 mois est expiré et il y a dès lors lieu de proroger la mise à disposition d'un Lieutenant volontaire du service incendie de Leuze-en-Hainaut et d'un Sous-Lieutenant volontaire du service incendie de Beloeil pour une nouvelle période de 6 mois à partir du 1^{er} décembre 2011.

MATERIELS ET FOURNITURES

34. Acquisition de mobilier pour le Centre administratif communal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2011 en vue du remplacement et de l'adaptation du mobilier de bureau du Centre Administratif Communal.

Dans ce cadre, il est envisagé de procéder au remplacement de certains sièges de bureau et chaises « visiteurs » devenus très usagés.

Sont concernés, les services qui ne quitteront pas le bâtiment sis rue de Pintamont.

VOIRIES COMMUNALES

35. Deuxième droit de tirage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En séance du 11 octobre 2011, le Conseil communal a approuvé l'adhésion au droit de tirage pour l'exercice 2011 – deuxième phase.

Ce dossier étant à présent terminé, il est soumis pour approbation.

Ce dernier concerne exclusivement l'entretien des revêtements des chaussées visées ci-après et si cela s'avère nécessaire, le renforcement localisé de leur fondation :

- Ath – rue de l'Abbaye ;
- Meslin-L'Evêque – rue du Haut Aulnoy et chemin du Manage ;
- Gibecq – chemin des Skippes et chemin du Bonla ;
- Ostiches – chemin de la Cocampe, chemin de Pidebecq, chemin du Trieu et Place ;
- Rebaix – chemin du Tilloir ;
- Irchonwelz – chemin de la Marquette ;
- Isières – chemin de la Cavée et Place ;
- Mainvault – chemin d'Oeudeghien.

Il est exclu tout aménagement de trottoirs et de manière plus générale, des accotements qui jouxtent ces chaussées ; ceux-ci étant considérés en bon état et ne nécessitant donc pas pour le moment une quelconque intervention.

36. Troisième droit de tirage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En séance du 11 octobre 2011, le Conseil communal a approuvé l'adhésion au droit de tirage pour l'exercice 2012 (troisième phase).

Le dossier projet relatif à cette phase est à présent terminé et soumis pour approbation.

Ce dernier concerne exclusivement l'entretien des revêtements des chaussées visées et si cela s'avère nécessaire, le renforcement localisé de leur fondation.

Il exclut tout aménagement de trottoirs et de manière plus générale des accotements qui jouxtent ces chaussées.

Ceux-ci sont considérés en bon état et ne nécessitent donc pas pour le moment une quelconque intervention.

Les rues suivantes sont concernées par ce dossier : chemin de la Justice (Ath), chemin royal (Meslin-L'Evêque), rue de la Cure (Meslin-L'Evêque), chemin du Grand Champs (Meslin-L'Evêque), chemin des Rieux de Perquiesse (Rebaix), chemin de Tenre (Ath), chemin du Tanquin (Lanquesaint), chemin de Rhecq (Mainvault), chemin du Monquesnoy (Bouvignies), chemin du Vicinal (Bouvignies), rue Jean Watrin (Rebaix), chemin du Pilon (Rebaix) et chemin du chemin de Fer (Ath).

37. Quatrième droit de tirage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En séance du 11 octobre 2011, le Conseil communal a approuvé l'adhésion au droit de tirage pour l'exercice 2011 – Quatrième phase.

Ce dossier étant à présent terminé, il est soumis pour approbation.

Ce dernier concerne exclusivement l'entretien des revêtements des chaussées visées et si cela s'avère nécessaire, le renforcement localisé de leur fondation :

- Ath – rue de l'Egalité, rue du Chapelain, Vieux Chemin de Villers-Saint-Amand, Boulevard du Parc et Boulevard de l'Est.
- Ostiches – Chemin du Blanc Moulin.

- Arbre – rue de l'Académie et rue Mazette.

Il est exclu tout aménagement de trottoirs et de manière plus générale des accotements qui jouxtent ces chaussées ; ceux-ci étant considérés en bon état et ne nécessitant donc pas pour le moment une quelconque intervention.

BATIMENTS COMMUNAUX

38. Ancien commissariat de police. Installation d'une nouvelle chaudière. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le système de chauffage actuel qui alimente à la fois la bibliothèque communale, l'ancien commissariat de police et les garages communaux est devenu vétuste.

Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Chaque unité est considérée séparément.

Une nouvelle chaudière sera installée afin d'alimenter l'ancien commissariat de police.

39. Remplacement de la centrale de détection incendie de la salle « La Couturelle ». Prise d'acte et approbation de la dépense.

Le Département des Services Techniques Communaux a été contacté afin de constater la défectuosité de la centrale de détection incendie de la salle « La Couturelle » à Meslin-L'Evêque.

Cet élément indispensable pour assurer une protection optimale contre les incendies éventuels, a dû absolument être remplacé dans les meilleurs délais.

BATIMENTS SCOLAIRES

40. Ecole du Faubourg de Tournai. Remplacement des chaudières au mazout par une chaudière à condensation gaz (partie école) et installation d'un système de chauffage central (partie conciergerie). Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les chaudières de l'école communale du Faubourg de Tournai doivent être remplacées.

Par ailleurs, la conciergerie doit également être équipée en chauffage central.

41. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Faubourg de Mons. Changement de l'agrément. Approbation de la décision prise par le Collège communal en séance du 07/11/2011.

En séance du 30 mai 2011, le Conseil communal a approuvé les conditions, le mode de passation de marché (adjudication publique) et le montant estimé du marché « Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Ecole du Faubourg de Mons ».

L'ouverture des offres était fixée au 16 novembre 2011.

Entre-temps, le Service Technique a soulevé une erreur dans le Cahier des Charges au niveau de l'agrément des entrepreneurs.

42. Extension de l'installation de chauffage de l'école du Faubourg de Bruxelles. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Il est envisagé d'acquérir du matériel de chauffage en vue d'étendre l'installation de chauffage à l'ancienne conciergerie de l'école communale du Faubourg de Bruxelles.

43. Extension de l'installation de chauffage de l'école du Faubourg de Mons - conciergerie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'ancienne conciergerie de l'école du Faubourg de Mons va être mise en location.

Il est donc nécessaire de pourvoir à l'extension de l'installation de chauffage.

BATIMENTS DU CULTE

44. Eglise de Lanquesaint. Motorisation des cloches. Projet. Choix des modes de marché et de financement. Approbation.

L'église de Lanquesaint est pourvue de trois cloches actionnées à l'aide de cordes pour permettre leur fonctionnement en volée.

Les deux plus grosses cloches sont toujours opérationnelles alors que la petite cloche est hors d'usage car présentant une fêlure.

Les suspensions de ces cloches à leur bâti (tirants) présentent une forte corrosion et sont en très mauvais état.

Ces accessoires (brides, attaches et boulons) sont d'une importance vitale afin d'éviter la chute de la cloche de son bâti.

En outre, les chapes de battant sont également très usées. Ces pièces, façonnées en partie à l'aide de cuir épais, permettent d'amortir les chocs engendrés par le battant sur le corps de la cloche lors de la mise en volée de celle-ci.

Le maintien en bon état de ces pièces est également primordial.

45. Eglise de Meslin-l'Evêque. Renouvellement des marteaux de tintement de trois cloches. Projet. Choix des modes de marché et de financement. Approbation.

L'église de Meslin-l'Evêque dispose de trois cloches fonctionnant à la volée et équipées de marteaux de tintement.

Ces marteaux dont le fonctionnement est couplé à l'horloge extérieure permettent aux cloches de ponctuer le temps qui passe.

Ces marteaux sont actuellement totalement vétustes.

SERVICE ESPACES VERTS

46. Aménagement du cimetière de Villers-Notre-Dame. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget extraordinaire de 2011, en vue de l'aménagement de cimetières.

Dans ce cadre, il est envisagé d'une part de construire un columbarium d'une capacité d'environ 16 loges au cimetière de Villers-Notre-Dame et d'autre part, d'y aménager une parcelle de dispersion et une parcelle des étoiles.

47. Remplacement de petit matériel. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un crédit est alloué au Service Espaces Verts en vue de remplacer des machines et du matériel d'équipement.

En 2011, il est prévu d'acquérir les éléments suivants :

- Lot n°1 : « Tondeuse »
- Lot n°2 : « Débroussailleuse »
- Lot n°3 : « Taille-haie »
- Lot n°4 : « Souffleur ».

48. Fourniture et placement d'éléments de jeux aux abords de l'école d'Irchonwelz.

Les abords de l'école d'Irchonwelz vont être pourvus d'éléments de jeux adaptés aux enfants de 3 à 12 ans.

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

49. Pollution aux hydrocarbures du 28 septembre 2011 de la Dendre canalisée.

a) Prise d'acte et approbation de la dépense.

Une pollution aux hydrocarbures a été constatée le 28 septembre 2011 par le SPW - voies hydrauliques au niveau de la Dendre canalisée entre l'écluse n° 21 et le pont de Brantignies.

Le Service Incendie, la protection civile, le département de la Police et des Contrôles, la Police locale, IPALLE et le Service Environnement sont intervenus sur le terrain.

Vu l'urgence et après accord de M. le Bourgmestre et M. le Secrétaire communal, le Service Incendie a alors demandé l'intervention de la société Shanks.

Celle-ci est intervenue le 28 septembre 2011 de 19h à 3h du matin (prélèvement de 4,38 tonnes de déchets).

La pollution s'étant à nouveau manifestée le lendemain, les sociétés Shanks et ETPH (cette dernière étant mandatée par Shanks) sont donc intervenues tout au long de cette journée ainsi que durant la nuit ainsi que durant la journée du 30 septembre.

b) Constitution de partie civile. Approbation.

Le 28 septembre 2011, une pollution par des hydrocarbures a été constatée par le SPW – Direction des Voies Hydrauliques au niveau de la Dendre canalisée entre l'écluse n°21 et le pont de Brantignies.

Cette pollution a sollicité l'intervention du Service Incendie, de la Police locale, de la Protection civile, du SPW Département de la Police et des Contrôles, du SPW Direction des Voies Hydrauliques, d'IPALLE et des Services communaux.

Sur les conseils de la Protection civile et du Service Incendie, une société spécialisée est intervenue pour traiter les eaux polluées et retirer les hydrocarbures par un procédé sophistiqué de filtration.

L'importance de la pollution et des coûts générés par l'intervention de la société spécialisée et des différents services engendre que la Ville d'Ath dépose plainte et qu'elle se constitue partie civile afin que les responsables des dégâts soient identifiés et qu'elle fasse appel, si nécessaire, à un avocat pour défendre ses intérêts.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

50. Médiathèque de la Communauté française de Belgique. Convention du 4 mars 2011 liant la Ville d'Ath et la Médiathèque de la Communauté française, asbl. Avenant portant sur l'horaire et le lieu de stationnement du Discobus.

En sa séance du 4 mars 2011, le Conseil communal a ratifié la convention qui lie la Ville d'Ath et la Médiathèque de la Communauté française A.S.B.L. relative au stationnement du discobus à Ath.

A la demande de la Médiathèque, 2 modifications devraient être apportées à ladite convention.

1/ Modification des heures de stationnement du discobus

Pour des raisons d'organisation qui lui sont propres, la Médiathèque de la Communauté française demande que les heures de stationnement du discobus à Ath puissent être fixées le lundi de 10h00 à 11h00 (inchangé) et le dimanche de 16h30 à 18h30 au lieu de 17h30 à 19h30. Ces heures sont déterminées en fonction de l'itinéraire du discobus et des haltes précédentes à celle d'Ath.

2/ Modification de l'emplacement de stationnement du discobus

La convention prévoit le stationnement du bus sur la Grand-Place (devant l'Hôtel de Ville). La Médiathèque craint que le stationnement y soit régulièrement perturbé et impossible à la suite de manifestations diverses (floralies, ducasse..) l'obligeant à garer le bus ailleurs dans la ville. Ces déplacements répétés pourraient avoir des conséquences négatives sur la fidélisation des usagers de la Médiathèque et poseraient des questions d'organisation pratique comme l'information des usagers à chaque changement de lieu de stationnement. En outre, la présence du bus pourrait également gêner les terrasses des cafés qui jouxtent l'hôtel de ville.

L'emplacement actuel au bld du Château (bibliothèque) pourrait être maintenu. Il présente le grand avantage d'un stationnement aisé pour les usagers, le dimanche. Cet emplacement dispose déjà de l'équipement électrique spécifique nécessaire dans un boîtier fixé sur la façade de la bibliothèque. Il permet aussi à la Médiathèque d'y laisser le bus en stationnement durant la nuit du dimanche au lundi sans gêner personne.

51. Médiathèque de la Communauté française de Belgique. Ratification d'une correction de date dans la convention de collaboration passée entre la Bibliothèque communale « Jean de La Fontaine », la Médiathèque de la Communauté française, asbl et la Maison culturelle d'Ath du 31 août 2011.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

52. Budget prévisionnel 2012 de la Régie communale ordinaire. Approbation.

L'Agence de Développement Local doit réaliser pour chaque année un budget propre à ses activités. Celui-ci est un budget prévisionnel, dans l'attente des montants des subsides octroyés par la région wallonne.

Pour rappel, la commune prendra en charge, sur le budget communal, l'entièreté des frais de personnel en ce compris les frais d'assurance-loi et de responsabilité civile. Elle récupèrera ensuite ces frais auprès de la régie sous la forme d'une déclaration de créance. N'ayant pas de personnalité juridique propre, les régies ordinaires ne disposent pas d'un numéro ONSS distinct de la commune : c'est donc à cette dernière qu'il revient de procéder au paiement des charges ONSS des agents ADL.

En ce qui concerne les dépenses, outre les rémunérations, la régie prendra complètement à sa charge les frais de formation, de documentation, de représentation, les frais de déplacement des agents, les frais liés aux actions menées par l'ADL et les frais d'amortissement du mobilier et matériel informatique utilisés.

Pour les actions menées par l'ADL, la répartition du budget est la suivante : les actions en faveurs du commerce local, les animations économiques diverses, les foires et marchés divers.

En ce qui concerne les recettes, elles sont constituées pour l'année 2012 de la subvention versée par la Région Wallonne et de l'intervention de la commune dans le déficit de la régie.

SERVICE ENVIRONNEMENT

53. Maintien de bandes enherbées, reconduction de conventions entre les agriculteurs et la Ville d'Ath. Approbation.

Afin d'éviter les coulées boueuses sur les voiries de l'entité ou vers des habitations, le Conseil communal en sa séance du 24 octobre 2008, a approuvé des projets de convention entre des agriculteurs et la Ville d'Ath.

Ces conventions concernaient le maintien ou la création de bandes enherbées et le dédommagement annuel était basé sur 1240 €/Ha.

La plupart des conventions ont été effectuées pour une période de trois ans et sont arrivées à échéance courant 2011. Seul un agriculteur concerné par trois conventions ne désire s'engager que pour une période maximale d'un an. Les conventions étant dans ce cas, renouvelables à deux reprises.

Le Collège propose à présent de reconduire les conventions entre chaque agriculteur concerné et la Ville d'Ath, sur base des mêmes conditions que celles octroyées précédemment et d'établir une convention supplémentaire pour une nouvelle bande enherbée.

LOGEMENT – ANCRAGE COMMUNAL

54. Développement des axes de la politique du logement.

L'article 188 du Code Wallon du Logement confie à chaque commune des programmes communaux en matière de logement ;

Le Code Wallon du Logement prévoit que les pouvoirs locaux fixent les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent ;

Les Villes et communes sont appelées à introduire des projets de rénovation et de construction de logements publics ;

Ath, avec une politique de restructuration, de nouveaux logements et d'aménagement d'espaces publics au cœur des villes et villages s'est déjà distinguée ;

Voici, après la seconde réunion de concertation, les axes de la politique du logement qui seront développés dans cet ancrage bisannuel ;

Ancrage communal - LOCALISATIONS

1 - L'ancienne gendarmerie

Ce bâtiment se trouve à quelques 400 mètres soit ± 5 minutes du Centre-ville, des services, de la gare, des surfaces commerciales et de l'hôpital, ce qui permet des déplacements « doux », implanté sur un terrain de 69a 24ca et situé en zone d'habitat.

Il est situé le long de la chaussée de Tournai. A l'arrière, il s'ouvre sur une grande cour, un espace vert et des garages. Le tout est fermé. Les enfants qui seraient là hébergés, pourraient jouer en toute sécurité. La création d'un potager collectif est possible.

Le service Logement a revu l'avant-projet. Ainsi, 6 familles pourraient y être logées.

Ce bâtiment présente des caractéristiques telles qu'il est déjà, en lui-même, conçu pour des consommations énergétiques faibles. Il dispose de caves pouvant accueillir des chaudières et certains petits entrepôts.

2 – Le clos Georgette Brenez

Magnifique terrain de 98a 9ca située en zone d'habitat, appartenant à la Société wallonne du Logement et disposant d'une belle situation.

On peut y réaliser un clos de 13 logements.

Ce terrain est facilement équipable par la rue Emile Carlier, accessible à la rue Paul Pastur par un piétonnier débouchant face à l'ancienne entrée du stade de football. L'égouttage de cette parcelle est aisé à travers ce piétonnier

Au-delà, chaque immeuble disposerait d'un petit local permettant d'accueillir, vélo, poussette et tondeuse.

Les maisons disposeront à l'arrière d'un petit jardin d'une centaine de M² par unité.

Un espace de jeux pour les plus petits placé sous surveillance permanente des parents compléterait ce clos qui ainsi conçu s'intégrerait au Faubourg et à sa vie socioculturelle.

L'aménagement intérieur de l'îlot permettra d'accueillir 1 voiture stationnée devant chaque habitation.

3 – Rebaix, à l'arrière de l'Eglise, la « Ferme Cotille »

Situé en zone d'habitat à caractère rural, les trois maisons 4 chambres disposeront d'un jardin-verger de ± 5 ares chacune et de la proximité d'un jardin communautaire d'environ 6 ares.

Les trois maisons 4 chambres seront conçues avec une salle de bain et une chambre au rez-de-chaussée pour favoriser l'hébergement de personnes ayant des problèmes de santé et de mobilité.

Elles disposeront sur l'avant d'une cour pavée permettant le stationnement des véhicules.

Cet ensemble nécessite peu d'investissement en voirie et impétrants.

X X X

Enfin, il peut étonner que ne soient pas repris, dans cet ancrage communal, les logements de transit et d'insertion prévus dans la première information donnée au Conseil communal et ce, dans les propriétés de la Ville sise à la rue Haute.

En effet, avec la Région wallonne, Département Rénovation urbaine, le dossier de l'ilot visé par la rénovation et la revitalisation a été revisité.

Il appert que le cheminement du dossier sera plus court en restant dans ce processus pour lequel la Ville a déjà reçu des promesses d'intervention de la Région wallonne à hauteur de 60 % de l'investissement. La part communale étant assurée par les réaffectations des fonds en provenance de la réalisation de certains immeubles ayant été financés par la Ville et la Région wallonne.

Conséquemment, pour ces logements de transit et d'insertion, ils seront bien maintenus pour 3 ou 4 unités dans cet ensemble patrimonial.

Quant à la Résidence des Abeilles, bâtiment érigé à proximité de la maison de repos de la Roselle, elle ne sera pas éligible auprès du Département du Logement de la Région wallonne.

La voie qui est envisagée est celle d'un partenariat public-privé. Conséquemment, cette résidence n'est pas reprise dans l'ancrage communal du logement.

Ainsi reprécisé, l'ancrage communal qui localise les investissements bien situés, répondant aux critères d'économie d'énergie, de proximité des services d'adaptation aux différents types de famille et pour certains aux personnes connaissant des problèmes de santé et/ou de déplacement, répond en tout point aux volontés conjointes des opérateurs et du département logement de la Région Wallonne.

BATIMENTS CULTURELS

55. Salle l'Ecran. Remplacement du matériel de projection. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Cinéma l'Ecran utilise un projecteur 35mm de plus de 25 ans, actuellement, il présente plusieurs défaillances techniques.

Le standard 35mm est abandonné par les réalisateurs, les producteurs et les distributeurs.

Il existe encore pour certains films des copies dans ce format mais en nombre réduit, ce qui amène un retard de plusieurs mois pour la programmation de films récents à Ath.

Il apparaît donc indispensable de remplacer ce matériel, devenu complètement désuet, par une version beaucoup plus évoluée (cinéma numérique) de façon à assurer un service de qualité au cœur de notre ville.

PERSONNEL COMMUNAL

56. Affiliation de la Ville d'Ath au service médical interentreprises SPMT Asbl pour l'année 2012.

La Ville d'Ath est affiliée au Service médical interentreprises de l'A.S.B.L. SPMT pour assurer la tutelle sanitaire de son personnel.

Conformément aux instructions de l'Autorité de Tutelle, la durée de cette affiliation est limitée à un an et peut être renouvelée d'année en année, moyennant décision formelle du Conseil communal.

57. Appel aux services de l'Agence locale pour l'Emploi pour l'année 2012.

En séance du 30 novembre 2010, le Conseil communal a autorisé le Collège communal à faire appel aux services de l'Agence Locale pour l'Emploi pour l'année 2011.

Suite aux diverses absences pour maladies ou autres, il est nécessaire de pallier rapidement ces situations en continuant à faire appel aux services de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) pour l'année 2012.

ACADEMIE DE MUSIQUE

58. Organisation des cours au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre 2011.

59. Liste des congés scolaires pour l'année 2011-2012.

Vu la circulaire du 11 juillet 2011 concernant les congés scolaires, il y a lieu de récupérer une journée d'ouverture.

60. Appel aux candidats à la fonction de sous-directeur.

M. Raphaël HERTSENS, sous-directeur de l'Académie de musique fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2012.

Dès lors, l'emploi de sous-directeur dans l'établissement sera vacant à partir de cette date.

Selon le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné, article 39bis, le pouvoir organisateur arrête le profil de la fonction après consultation de la COPALOC et lance un appel aux candidats selon les formes déterminées par le Gouvernement sur proposition de la commission paritaire centrale.

* * * * *